

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 460'000 DESTINÉ À DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE
DU CHEMIN DES ÉPINGLIS, À L'IMPLANTATION D'UN POINT DE RÉCUPÉRATION ET À L'INSTALLATION
D'UN PANNEAU D'ORIENTATION À L'ENTRÉE DE LA ZI ÉPINGLIS**

Considérant,

- la délibération D-1412 votée par le Conseil municipal le 5 avril 2017,
- l'étude menée à cet effet, qui conclut à :
 - a. la nécessité d'engager des travaux de réfection sur une partie du chemin des Épinglis, à proximité de la halle artisanale, qui prendront également en compte la gestion des eaux de surface,
 - b. l'opportunité qui est offerte par la construction de la halle artisanale de réaliser sur le site un point de récupération, accessible aux entreprises actuelles et futures situées dans la ZI Épinglis,
 - c. la pertinence d'installer à l'entrée de la ZI Épinglis un panneau d'orientation indiquant les noms de l'ensemble des entreprises qui sont ou seront présentes sur le site,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 460'000 destiné à des travaux de réfection d'une partie du chemin des Épinglis, à l'implantation d'un point de récupération et à l'installation d'un panneau d'orientation à l'entrée de la ZI Épinglis.
2. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous rubrique 6200.501.45, puis de les porter à l'actif du bilan, 6200.141.45, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir ce crédit au moyen de 30 annuités dès 2018, par le compte de fonctionnement, 6200.331.45.
4. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de CHF 460'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Bardonnex, le 20 juin 2017

John-Anthony GYGER, Président

